

PROTOCOLE SANITAIRE DE REPRISE LE 11 MAI. DE QUI SE MOQUE-T-ON ?

Les personnels administratifs et techniques de toutes les structures : collèges, lycées, services académiques, secrétariats de circonscriptions, CMS et CIO, seraient-ils dotés, comme les personnels enseignants, de surveillance et de direction d'une constitution particulière qui les dispense de vraies protections ?

C'est pourtant ce qui ressort du protocole de déconfinement dévoilé par le ministère.

En effet, il sera possible de réunir 15 élèves dans une salle alors que sont interdits, à l'extérieur comme à l'intérieur, les rassemblements de plus de 10 personnes ! Selon le protocole élaboré par le ministère, il n'y aura besoin de masques que jusqu'à l'entrée en classe ! Une fois dans la salle avec les 15 élèves, sans doute eux aussi immunisés, les enseignants et autres intervenants auront le pouvoir de repousser toute attaque virale en restant sans masque !

Les personnels de l'Éducation nationale ne sont pas de la chair à canon, le **SPASEEN-FO** s'oppose à cette mise en danger des agents, des élèves et de leurs familles.

Au nom de la reprise d'activité voulue notamment par le patronat, le ministre décide que les établissements pourront accueillir plus de 10 personnes alors qu'il sera impossible de se réunir en famille.

Pas de tests de dépistage pour tous les personnels, ce n'est pas prévu dans le protocole de déconfinement. Y compris dans les services déconcentrés. Le ministère semble considérer que tous les personnels de l'Éducation nationale sont immunisés et que ce serait inutile de leur en faire bénéficier. Seraient-ils également bien plus immunisés que les personnels de l'enseignement des autres pays européens puisqu'en Espagne, en Italie ou en Angleterre la rentrée est pourtant reportée au mois de septembre ?

Autre découverte de ce protocole sanitaire de déconfinement : le dispositif ministériel prévoit que les enfants d'enseignants seront scolarisés prioritairement pour que leurs parents puissent aller affronter le virus dans leur établissement. Il en est de même pour tous les personnels non enseignants qui devront préparer administrativement la reprise partout. Parents et enfants seront donc doublement exposés.

Pour le **SPASEEN-FO** et sa fédération, aucun enjeu économique ne justifie la mise en danger des personnels. Si nous avons tous hâte de sortir de cette période de confinement pour retrouver notre liberté de déplacement, la reprise ne pourra pas se faire sans les garanties et protection indispensables pour préserver la santé et la sécurité des personnels. Ni la situation sanitaire, ni les faibles moyens déployés ne le permettent aujourd'hui.

Un mot d'ordre unique: débrouillez-vous localement !

La reprise des élèves de 6^{ème} et de 5^{ème} aurait lieu à partir du 18 mai, dans les départements verts. Celle des 4^{ème} et 3^{ème} et des lycéens serait décidée fin mai. Et surtout, le retour dans les établissements est renvoyé à des choix locaux.

Dans les services déconcentrés, cela dépendra, que vous soyez en rectorat, en DSDEN, ou bien en cité administrative. D'ailleurs, il n'y a aucun protocole national pour les services déconcentrés. Tout est laissé à la discrétion des recteurs d'académies, voire des DASEN.

Notre santé, voire notre vie, n'est pas à géographie variable. Pour le gouvernement, « *Les acteurs de terrain trouveront des solutions et je leur fais confiance.* » ! Autrement dit, le gouvernement a décidé de transférer la responsabilité de la reprise sur les personnels et les collectivités locales, plaçant ainsi les personnels en première ligne des décisions de reprise et d'exposition aux risques de contamination dès le 11 mai. Le ministre Blanquer a clairement fait le choix de transformer les établissements scolaires en garderie, créant ainsi de potentiels foyers de contamination. C'est sa priorité.

Pour le **SPASEEN-FO** et sa fédération, c'est inacceptable !

Des décisions irresponsables

Ce que révèle ce protocole :

- Les moyens de protection ne pourront pas être fournis en nombre suffisant.
- Les tests n'auront pas lieu.
- La sécurité des enfants et des personnels ne pourra pas être garantie.

Alors que les médecins et les personnels hospitaliers alertent sur le risque d'une deuxième vague de contamination encore plus grave, le ministre de l'Éducation nationale demande aux personnels d'être en première ligne et d'exposer les élèves à des risques de contamination. Tout se passe comme si le ministre voulait faire croire aux personnels qu'ils n'ont plus de droits.

Les personnels de l'Éducation nationale sont-ils des citoyens de 2^{nde} zone considérés comme des pertes négligeables mais nécessaires au profit des grandes entreprises du CAC 40 ?

Partout l'incompréhension.

Le gouvernement a transféré la responsabilité de la reprise des cours sur les collectivités locales, les maires et les chefs d'établissement, sans leur permettre d'assurer la sécurité des personnels et des élèves.

Au lieu de rassurer et d'engager les maires dans le déconfinement, la publication de ce protocole, a eu pour effet de multiplier les décisions de maires, avec leur conseil municipal, de ne pas ouvrir leur école à partir du 11 mai. Le syndicat ID-FO des chefs d'établissement demande le report de la rentrée scolaire au mois de septembre.

Alors que les personnels administratifs, sur la base du volontariat pour la plupart, participent activement à l'activité des services à distance, le ministre décide de les envoyer au casse-pipe dès le 11 mai !

Alors que les personnels administratifs sont confinés chez eux pour se protéger de ce virus, le ministre décide de les envoyer dans les établissements, dans les services.

C'est une ineptie ! Qui peut croire que ce virus ne va pas se propager au vu de ce plan de reprise.

Partout, à tous les niveaux, avec les personnels, exigeons :

- Pas de reprise sans dépistage systématique,
- Pas de reprise sans matériel de protection adapté et homologué,
- Pas de reprise sans garantie absolue de sécurité.

Pour le **SPASEEN-FO**, il n'y a aucune urgence, ni administrative, ni pédagogique, ni sanitaire, à reprendre le 11 mai, le 18 mai et même début juin.

Le **SPASEEN-FO**, avec sa fédération la **FNEC FP-FO**, soutiendra tous les personnels qui refuseront de retourner sur leur lieu de travail par tous les moyens, y compris par la grève. La **FNEC FP-FO** a lancé la procédure d'alerte qui permettra à tous les personnels confrontés à une situation dangereuse d'exercer leur droit de retrait. La **FNEC FP-FO** a également déposé un préavis de grève.

Ne restez pas isolés, ensemble, nous sommes plus forts. Contactez le SPASEEN-FO, il vous aidera à faire respecter vos droits.



FRANCOISE